

Plan figuratif d'une partie de sentier N.º 121 de l'Atlas des Chemins de la Commune de Rebecq, dont Messieurs Valentin - Joseph Minne, demande le déplacement.

Approuvé pour être annexé à
 l'arrêté royal du 30 avril 1835
 Le Ministre de l'Intérieur,
 Signé T. De Keyser
 Pour Copie Conforme,
 Le Secrétaire général
 du Ministère de l'Intérieur
 Ed. Lacroix



AB. partie de sentier à supprimer, Colonne en rouge
 dont la Contenance calculée sur une largeur
 de 78 mètres et sur la largeur légale de 1 m 65 est de
 CB, Sentier à ouvrir dont la Contenance calculée
 sur une longueur de 57 mètres et sur la largeur
 légale de 1 m 65 est de

	01	29
"	"	94

Certifié conforme le présent extrait
 de l'Atlas des Chemins de la Commune de Rebecq, par
 le Sous-Secrétaire géométrique-arpenteur Jure

at. Braim le Comte le 31 8^{me} 1835

Vu et approuvé par l'administration Commu-
 nal de Rebecq Rognon le 13 Juin 1835

Le Secrétaire
 J. Carlier

Le Président
 J. H. Desroca

